

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Programmes statistiques 2008

	page
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI	
Insee	
Direction des statistiques démographiques et sociales	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
. Division logement	2
Direction des études et synthèses économiques	
- Département de la conjoncture	
. Division des enquêtes de conjoncture.....	8
Direction des statistiques d'entreprises	
- Département de l'industrie et de l'agriculture	
. Division des comptes et études de l'industrie	14
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)	
- Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales	16
MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES	
Secrétariat général - Direction des affaires économiques et internationales	
- Service économie, statistiques et perspectives (SESP)	
Sous-direction de l'observation statistique de la construction	20
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)	28

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division Logement

1 - Exposé de synthèse

En ce qui concerne l'enquête Logement, après réalisation des travaux de recodification, de redressement des non-réponses et de calcul des pondérations donnant lieu à une diffusion des tables avec des résultats partiels en septembre 2007 et complets début 2008, l'année 2008 sera consacrée en majeure à des travaux d'étude sur l'enquête.

Pour le calcul (d'une partie) de l'indice des loyers, on tentera de mobiliser les données de loyers déjà collectées par d'autres organismes. En matière d'indices Notaires-Insee de prix des logements, les efforts viseront à réduire les délais d'alimentation des bases grâce à la télétransmission des données ainsi qu'à produire de nouveaux indices pour les régions de province et les grandes agglomérations pour lesquelles on dispose d'un nombre suffisant d'observations.

2 - Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquête Logement 2006 : bouclage de la diffusion des données, travaux d'étude et démarrage des réflexions préparatoires à la prochaine enquête

La collecte de l'enquête Logement a eu lieu de mars à décembre 2006. De manière à observer un nombre suffisant de bénéficiaires de dispositifs relevant de la politique du logement, une partie de l'échantillon de l'enquête a été tirée dans divers fichiers administratifs :

- fichier CNAF des bénéficiaires des aides au logement en secteur locatif, avec surreprésentation des bénéficiaires les plus susceptibles de se trouver en situation d'impayé de loyer ;
- fichier CNAF des bénéficiaires des aides personnelles au logement en accession à la propriété ;
- fichier ANPEEC des bénéficiaires du dispositif LOCAPASS (avance du dépôt de garantie et/ou garantie des loyers)
- fichiers DGI des bénéficiaires des dispositifs Périssol, Besson et Robien d'aide à l'investissement locatif.

L'année 2007 est consacrée aux travaux statistiques aval de la collecte : recodification, imputation pour la non-réponse partielle des variables financières, calage pour le calcul des pondérations, pour une diffusion des résultats partiels en septembre sur les variables décrivant le logement et les variables non financières et des résultats complets en janvier 2008. Un premier Insee-Première est prévu fin 2007 tandis que 2008 sera consacrée en majeure aux travaux d'étude, orientés par le comité d'exploitation de l'enquête mis en place en 2007. Les réflexions préparant la prochaine enquête, prévue en 2011, devront néanmoins démarrer.

2.2. Enquête Loyers et charges : récupération de données externes à l'Insee pour le calcul de tout ou partie de l'indice des loyers

L'indice des loyers entre dans la composition de l'indice des prix à la consommation avec un poids de 6 %. L'Insee calcule l'indice des loyers à partir des données qu'il collecte auprès de ménages locataires dans le cadre de l'enquête trimestrielle « Loyers et charges ». Pour améliorer la précision de l'indice et réduire les frais de collecte, on cherchera à récupérer les données de loyer déjà collectées par d'autres organismes dans le secteur privé comme dans le secteur social.

Dans le parc privé, les contacts pris avec l'Observatoire des loyers à Paris (OLAP) sont à cet égard encourageants. Les travaux menés sur un échantillon de leur base de données depuis le quatrième trimestre 2006 donnent des résultats comparables à ceux de l'enquête Loyers et charges. Les travaux en vue de la trimestrialisation des données débuteront au quatrième trimestre 2007. Des contacts ont été pris avec l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) qui a, d'ores et déjà, constitué un observatoire des loyers du parc privé, à partir des données qu'elle collecte auprès de ses adhérents, de gros bailleurs ou d'administrateurs de biens (FONCIA, CNAB) ou de partenaires (dont l'OLAP). Ces contacts doivent être relancés pour pouvoir évaluer la qualité de la base de données.

Du côté du secteur social, les données collectées jusqu'à présent auprès des bailleurs (par exemple dans le cadre de l'enquête PLS) ne se prêtent pas vraiment à une intégration rapide dans les chaînes de calcul de l'indice des loyers. Une enquête spécifique auprès de bailleurs sociaux est envisagée. Elle suppose que le questionnaire s'articule avec les logiciels de gestion du parc dont disposent les organismes bailleurs ; elle pourrait constituer un dispositif léger à inscrire dans la perspective d'une refonte de l'ensemble du dispositif d'observation statistique du parc HLM. Sur ce point, la DAEI et la DGUHC ont entamé une réflexion commune (cf. moyen terme 2004-2008 du Cnis) et il est prévu que l'Insee y prenne part également.

3 - Opérations répétitives

3.1. Enquête Loyers et charges et calcul de l'indice des loyers

L'enquête Loyers et charges sera donc réalisée en 2008 sur un champ et selon des modalités proches de celles en vigueur (5000 logements interrogés chaque trimestre. Chaque logement est interrogé cinq trimestres consécutifs, la première et la dernière fois en visite, les interrogations intermédiaires ayant lieu par téléphone).

En matière de données externes, un indice parallèle est en cours de constitution avec les données de l'OLAP. Il devra être testé en 2008.

Le nouveau mode de calcul de l'indice est au point. L'évaluation de l'impact de cette rénovation est en cours. La mise en production aura lieu début 2008 sous réserve de la validation de l'indice par le comité de pilotage de l'enquête Loyers et charges.

3.2. Bilan annuel Logement et compte satellite du logement

Pour les besoins du compte satellite du logement, la division Logement estime chaque année le parc de logements (stock) et son évolution (flux) en concertation et en coopération avec le SESP du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Il s'agit d'un travail de synthèse qui s'appuie sur plusieurs sources (recensements, Sitadel, enquêtes Logement, etc.) que l'on tente de (ré) concilier au mieux. Les chiffres sont produits par tranche de taille d'agglomération, type d'habitat (individuel/collectif), catégorie du logement (résidence principale/résidence secondaire ou logement occasionnel/logement vacant) et statut d'occupation (pour les résidences principales).

Les chiffres feront désormais l'objet d'une publication conjointe Insee/SESP, une fois par an, en début d'année civile. Par ailleurs, on envisage également de calculer et de diffuser des chiffres par région (sans toutefois croiser la région et la tranche de taille d'agglomération).

3.3. Validation, calcul et valorisation des indices Notaires-Insee

En partenariat avec les notaires (chambre interdépartementale des notaires de Paris pour l'Ile-de-France, PERVAL pour la province) l'Insee calcule et publie des indices trimestriels de prix des logements anciens. Comme en 2006 et 2007, la division Logement procédera à la validation des indices calculés pour l'Ile-de-France et pour la province ainsi qu'au calcul et à la diffusion des indices métropolitains, et assurera le secrétariat du Conseil scientifique.

Jusqu'à présent, les notaires remplissaient pour chaque transaction un questionnaire papier qui était ensuite chiffré et saisi. Progressivement, les données que les notaires transmettent, d'une part aux conservations des hypothèques et, d'autre part à la CINP et à PERVAL, seront acheminées par voie

électronique ce qui permettra de raccourcir les délais de calcul des indices. La télétransmission des actes devrait démarrer en 2008.

Par ailleurs, pour l'heure, en province, seules les régions PACA et Rhône-Alpes ainsi que les agglomérations de Lyon et Marseille bénéficient d'indices Notaires-Insee qui leurs sont propres (il existe toutefois des indices pour l'ensemble de la province). La division logement examinera en concertation avec les notaires s'il est possible de calculer et de publier des indices Notaires-Insee pour d'autres régions et pour d'autres agglomérations.

4 - Allègement de la charge statistique des entreprises

Le remplacement progressif de certains pans de la collecte de l'enquête Loyers et charges auprès des ménages par l'exploitation de sources externes se ferait à faible coût auprès des bailleurs : en effet, dans le secteur locatif privé, il sera fait appel à des fichiers déjà existants tandis que, dans le secteur locatif social, l'Insee vise un dispositif léger qui s'inscrira dans le contexte d'une refonte de l'ensemble du dispositif d'observation statistique du parc HLM par le ministère chargé du logement (Cf. II.2. supra).

5 - Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

- Indices Notaires-Insee : cf. III.3. supra.
- L'enquête Logement 2006 comprend des extensions régionales et/ou locales dans six régions : Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Bretagne, Midi-Pyrénées et Corse. InseeLa division logement met en 2007 à disposition des DR concernées des tables relatives à leur région avec les pondérations associées. En 2008, des exploitations et études régionales pourront donc être menées par les DR, en concertation avec la division logement, dans le cadre du comité d'exploitation, dont elles peuvent faire partie.

5.2. Aspects environnement

Le questionnaire de l'enquête logement 2006 comprend comme en 2002 une partie «Energie », substantielle. Les ménages sont également interrogés sur la qualité de leur environnement (qualité du logement, de l'immeuble, du quartier, bruit et isolation phonique,...).

5.3. Aspects européens

L'enquête Logement 2006 intègre le nouveau tronc commun des enquêtes ménages. La refonte du tronc commun répond notamment aux préoccupations d'EUROSTAT de définir les ménages de manière homogène d'un pays à l'autre.

6 -Diffusion des travaux

6.1. Enquête Logement 2006

Les premiers résultats seront diffusés dans la collecte Insee-Première au quatrième trimestre 2007. Des fichiers détail seront mis en ligne en début d'année 2008 (fichier complet).

Un volume Insee-Résultats sera mis en ligne courant 2008. Les études réalisées en 2008 pourront mobiliser différents supports : Insee-Première, dossier pour « France, portrait social » dans la collection Insee-référence etc.

6.2. Indices des Loyers

Diffusé par le biais des publications habituelles de l'indice des prix à la consommation.

6.3. Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens.

Dans la collection Infos-Rapides tous les trimestres, et un Insee-Première en mai. Les séries figurent sur le web de l'Insee et sont mises à jour à la sortie de l'Infos-Rapides.

6.4. Bilan annuel logement

Publication annuelle au premier trimestre 2008, simultanément dans la collection Insee-Première et dans la collection des quatre-pages du SESP. Les principaux résultats seront par ailleurs repris dans le rapport annuel de la commission des Comptes du logement.

6.5. Projection de ménages et de logements

Les résultats détaillés de la projection de ménages et de logements réalisée en 2006 sur la base des résultats de l'exploitation « Ménages-Familles » du nouveau recensement feront l'objet d'un volume de la collection Insee-Résultats (qui pourrait inclure les résultats des projections régionales, comme en 2002).

Les principaux résultats de cette projection ont été diffusés en fin d'année 2006 dans la collection Insee-Première ainsi que dans un document de travail Insee-DSDS.

7 - Suivi des travaux prévus au programme de moyen-terme 2004-2008

7.1. Enquête Logement 2006

Le calendrier de préparation et de collecte de l'enquête a été tenu en 2006, en dépit des difficultés apparues : la réduction de la taille de l'échantillon national nous a contraints à compliquer le plan de sondage pour conserver une bonne précision sur les variables et les populations d'intérêt, la décision a été prise tardivement (en février 2005) de réaliser l'enquête également dans les DOM. Les fichiers provisoires seront livrés fin septembre 2007, avec un peu de retard par rapport à la date prévue. Les fichiers définitifs, en revanche, seront livrés comme prévu en janvier 2008. L'année 2008 sera consacrée à la valorisation des résultats de l'enquête, notamment à sa mise en perspective avec les enquêtes antérieures.

7.2. Enquête Loyers et charges et indice des loyers

L'enquête a basculé en collecte informatisée en octobre 2004. La rénovation de la chaîne de calcul de l'indice des loyers est achevée ; la mise en place de l'indice rénové aura lieu début 2008.

En ce qui concerne les charges locatives, l'année 2008 sera consacrée à évaluer la qualité de l'information recueillie dans l'enquête Loyers et charges ; il faudra également analyser ce que peuvent apporter les bases externes dans ce domaine.

7.3. Indices Notaires-Insee

Les indices font maintenant l'objet d'un Insee-Première une fois par an et d'un Infos-Rapides tous les trimestres. Ils sont mis en ligne sur le web de l'Insee. Par ailleurs, les chambres de notaires organisent désormais une conférence de presse commune en janvier. Le chef de la division Logement y présente les résultats nationaux et répond aux questions des journalistes.

Les travaux d'actualisation du parc de référence des indices doivent être renouvelés en 2008, le précédent changement datant de 2003 ; réalisés par les chambres de notaires, ils seront suivis sur le plan méthodologique par la division Logement.

7.4. Projection de ménages et de logements

La dernière projection du nombre de ménages et de la demande potentielle de logements a été réalisée courant 2002 sur la base des résultats du recensement de 1999. A partir des résultats de l'exploitation complémentaire « Ménages-Familles » du nouveau recensement, courant 2006, la division « Logement » de l'Insee a dans la foulée procédé à une nouvelle projection du nombre de ménages. Les hypothèses en ont été arrêtées après consultation des experts et des organismes intéressés par le sujet. Il en ressort que sous l'hypothèse d'une évolution tendancielle de la natalité, de la mortalité, des migrations et des comportements de cohabitation, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de ménages entre 2005 et 2030 pourrait être comprise entre 236 000 et 261 000. Cette croissance, rapide les premières années, s'atténuerait ensuite. À l'horizon 2030, le nombre de ménages serait ainsi supérieur d'environ un quart à sa valeur présente et le nombre moyen de personnes par ménage serait compris entre 2,04 et 2,08 au lieu de 2,31 en 2005. Imputable en grande partie au vieillissement de la population, la baisse de la taille des ménages est quasiment inéluctable.

7.5. Bilan annuel Logement

Les séries du parc de logements bénéficient dès à présent d'un calage partiel sur les résultats du nouveau recensement, alors qu'il était initialement envisagé de ne commencer à caler les chiffres du parc de logements sur ceux du recensement qu'au terme d'un cycle complet d'enquêtes de recensement. En revanche, l'idée de mobiliser des sources administratives autres que SITADEL (fichiers EDF, fichiers fiscaux) pour l'estimation annuelle a été abandonnée, les résultats des investigations menées sur les fichiers fiscaux s'étant révélés peu satisfaisants.

7.6. Etudes

Le numéro spécial d'Economie et Statistique à partir de l'enquête Logement 2002 inscrit au programme de moyen terme est sorti en 2005 (numéro double).

ANNEXE

Publications diffusées en 2006-2007

MINODIER Christelle : « Vers une nouvelle mesure de l'intensité du peuplement des logements », Document de travail F0607 (décembre 2006)

JACQUOT Alain : « l'occupation du parc HLM : un éclairage à partir des enquêtes logement de l'Insee », Rapport pour la Cour des comptes F0708 (juillet 2007)

DRIANT Jean-Claude, CASTERAN Bénédicte, O'PREY Sophie : « Une approche statistique des conditions de logement des jeunes », Rapport pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (novembre 2006)

JACQUOT Alain : « Des ménages toujours plus petits - Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », Insee-Première n°1106 (octobre 2006)

JACQUOT Alain : « [Projections de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 : méthode et résultats](#) », Document de travail F0605 (octobre 2006).

JACQUOT Alain : « Des ménages toujours plus petits - Projections de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », Insee-Première n°1106 (octobre 2006)

BEAUVOIS Martine : « Prix des logements anciens - La hausse reste vive en 2005 », Insee-Première n°1082 (juin 2006) ;

Denis CHARPIN, Carmel CHARPIN-KADOUCHE, JACQUOT Alain, « Prevalence and Risk Factors for Damp Housing : results from the french 2002 Housing survey » Document de travail F0703 (mars 2007)

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Le point central du programme statistique 2008 des enquêtes de conjoncture concernera l'introduction à partir de l'exercice 2008 d'une collecte en août pour les enquêtes de conjoncture relevant du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC). Cette évolution, forte, notamment en termes organisationnels, s'appliquera aux enquêtes de conjoncture « Industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment », tout comme à l'enquête de conjoncture auprès des ménages. Cette mesure permettra de répondre aux attentes européennes et de disposer, in fine, de douze publications mensuelles pour chacune de ces enquêtes de conjoncture.

S'agissant des autres innovations de gestion, la division des enquêtes de conjoncture poursuivra l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête de conjoncture « Commerce de gros », puis l'enquête de conjoncture « Industrie » en novembre 2005, suivie de l'enquête de conjoncture « Services » en mai 2006, l'extension de la collecte par internet se poursuit en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » (ouverture de ce dispositif en juin 2007 simultanément pour les deux enquêtes) pour ensuite être proposée à partir de 2008 à toutes les enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».

S'agissant des innovations de produits, les travaux consisteront à étendre le champ des indicateurs synthétiques issus des enquêtes de conjoncture, notamment l'indicateur du climat des affaires dans le secteur du « Commerce de détail », et les indicateurs de retournement, dans les secteurs des « Services » et du « Commerce de gros ».

L'opération de changement de nomenclature sera entamée, de manière coordonnée entre tous les instituts producteurs des enquêtes de conjoncture du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC), en liaison avec la Commission européenne. La date d'introduction de la nouvelle nomenclature d'activité devra notamment être déterminée..

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2008.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Sera étudiée une utilisation plus intensive des données des Enquêtes Annuelles d'Entreprises lors de la phase de mise à jour annuelle des constantes structurelles des différentes enquêtes de conjoncture (chiffres d'affaires, effectifs).

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux statistiques prévus pour 2008 porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

2.3.1. Innovations de gestion

- Introduction, à partir de l'exercice 2008, d'une nouvelle occurrence de collecte en août, pour toutes les enquêtes de conjoncture européennes : « Industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment », de même que pour l'enquête de conjoncture auprès des ménages.
- Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet aux enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » en 2007 (ouverture de ce dispositif en juin 2007 simultanément pour les deux enquêtes) puis à partir de 2008 pour toutes les autres enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».
- Travaux en vue du prochain changement de nomenclature : définition des secteurs, prise en compte de la modification du code APE de 4 à 5 positions, études sur la rétroplation des données sectorielles en nouvelle nomenclature, adaptation des programmes informatiques...
- Travaux sur la cohérence interne et externe des enquêtes de conjoncture.
- Contacts plus étroits avec les entreprises des strates exhaustives, en vue de favoriser leur participation.
- Examen d'un allègement de la charge de réponses des entreprises par un recueil des constantes structurelles (chiffres d'affaires, effectifs), à partir des Enquêtes Annuelles d'Entreprises, et non depuis les questionnaires d'enquêtes comme actuellement.
- Examen de nouvelles simplifications de questionnaires, notamment pour l'enquête « Investissement dans l'industrie », avec un possible allègement du questionnaire de juillet.
- Modernisation des Informations Rapides « Services », « Commerce de détail » et « Commerce de gros », pour intégrer d'éventuels nouveaux indicateurs synthétiques (indicateur du climat des affaires, indicateur de retournement).
- Travaux de modernisation de l'application informatique de gestion.

2.3.2. Innovation de produits

- Étude de faisabilité d'un nouveau indicateur du climat des affaires pour l'enquête de conjoncture « Commerce de détail ».
- Étude de faisabilité de nouveaux indicateurs de retournement pour les enquêtes de conjoncture « Services » et « Commerce de gros ».
- Diffusion de nouveaux Insee Méthodes, pour les enquêtes de conjoncture « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment ».

2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

Au cours des années 2007 et 2008, les travaux du groupe des experts nationaux des enquêtes de conjoncture entreprises et ménages coordonnés par la DG-ECFIN porteront notamment sur la nouvelle nomenclature NACE et ses implications pour les enquêtes de conjoncture, la couverture du secteur des services, l'enquête pilote dans le secteur des services financiers, les questions quantitatives sur les prix, les progrès dans l'harmonisation européenne des questionnaires d'enquêtes et la construction d'indicateurs synthétiques à partir de modèles à facteurs dynamiques.

Par ailleurs, à l'initiative de l'Insee, relayant auprès de la Commission européenne le souhait exprimé par certaines fédérations professionnelles, la DG-ECFIN s'est engagée à publier des données sectorielles détaillées pour les différentes enquêtes de conjoncture européennes. Ces informations sont publiées depuis janvier 2007, à l'adresse :

http://ec.europa.eu/economy_finance/indicators/business_consumer_surveys/bcsseries_en.htm

L'Insee participera par ailleurs à deux groupes de travail coordonnés par la DG-ECFIN : l'un sur les modalités de mise en œuvre du prochain changement de nomenclature pour les enquêtes de conjoncture européennes, l'autre sur les questions quantitatives sur l'inflation dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages. La division des enquêtes de conjoncture participera également à un

groupe de travail de l'OCDE dans l'objectif de rédiger un manuel de référence sur le mode de collecte par internet.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

En 2008, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	4 500 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	3 750 entreprises	Oui	Oui
Enquête bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	3 000 entreprises	Non	Non
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	2 500 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	1 500 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Sans objet.

3.3 Autres travaux

Sans objet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Plusieurs allègements de questionnaires ont néanmoins été initiés les années précédentes, lesquels seront encore poursuivis en 2007 et 2008, notamment pour l'enquête « Investissement dans l'industrie », avec un possible allègement du questionnaire de juillet (suppression des blocs nature des investissements, évolution des dépenses informatiques, évolution des dépenses en recherche développement), ou encore pour les enquêtes de conjoncture du secteur tertiaire et de la construction, avec un allègement des questions sur les retards et délais de paiement.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des

entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête de conjoncture « Commerce de gros », puis l'enquête de conjoncture « Industrie » en novembre 2005, l'enquête de conjoncture « Services » en mai 2006, l'extension de la collecte par internet se poursuit en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » (ouverture de ce dispositif en juin 2007 simultanément pour les deux enquêtes) pour ensuite être proposée à partir de 2008 à toutes les enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects « européens »

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission Européenne, à la Direction Générale des Affaires Economiques et Financières.

6. Diffusion des travaux

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats détaillés des enquêtes de conjoncture européennes sont également diffusés sur le site internet de la Commission européenne :

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

La plupart des séries des enquêtes de conjoncture sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM). Ces séries sont désormais librement accessibles sur le site internet de l'Insee (BDM2).

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est précisée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français - anglais, et mis à disposition sur le site internet de l'Insee. Des volumes méthodologiques sur les enquêtes de conjoncture « Commerce de détail », « Commerce de gros », « Bâtiment » et « Industrie » sont actuellement disponibles, suivront des ouvrages sur les enquêtes « Investissement dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » à partir de 2008.

La mise en production conjointe du site de collecte et de consultation des résultats par internet (pour les enquêtes de conjoncture « Commerce de gros », « Industrie », « Services », puis en juin 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail », et à terme à l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les

informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport routier de marchandises : février 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes européennes : janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : exécutée en 2004. Résultats transmis chaque mois à la CE.
Collecte et consultation des résultats par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Ouverture : - « Commerce de gros » : janvier 2004. - « Industrie » : novembre 2005. - « Services » : mai 2006. - « Bâtiment » et « Commerce de détail » : juin 2007.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	Indicateur du climat des affaires : - « Commerce de gros » : juillet 2006. - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de détail » : programmé en 2007/2008. Indicateur de retournement : - « Bâtiment », : juin 2007 - « Services » et « Commerce de gros » : programmé en 2007/2008.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : - « Commerce de détail » : octobre 2005. - « Commerce de gros » : février 2006. - « Bâtiment » : mai 2006. - « Industrie » : avril 2007. - « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » : programmé en 2008.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.

Thèmes émergents : définition de nouvelles actions de modernisation (à venir), dans le prolongement du programme à moyen terme 2004-2008.

1. Exposé de synthèse

La disponibilité d'un nouveau système intermédiaire d'entreprises permet, au sein de la division des comptes et études de l'industrie, un développement de la statistique sectorielle propre à la construction. L'indice du coût de la construction et l'indice de référence de l'évolution des loyers font chacun l'objet d'une publication directe par l'INSEE au moyen de la publication 'Informations rapides' (Série des Principaux Indicateurs) à des dates fixées et annoncées trois mois à l'avance.

Les travaux tirés des conclusions de la mission d'étude sur l'élaboration de l'indice, présentées à la formation et approuvées lors de sa réunion de 2002, se poursuivront conjointement à l'INSEE et au Service des études et statistiques du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Ils seront déterminés par les décisions prises fin 2007-début 2008.

2 - Travaux nouveaux pour 2008

Ils seront fonction des décisions qui seront prises sur l'évolution des méthodes de fabrication de l'indice du coût de la construction.

3 - Opérations répétitives

I - Comptes nationaux

Les comptes sont établis suivant les principes de la base 2000. Les travaux de la campagne courante 2005-2007 débiteront par le SIE 2005, travaux qui se poursuivront jusqu'en mars 2008. L'articulation, plus forte en base 2000 qu'en base 95, entre les données du SIE et les données de Comptabilité Nationale renforce l'importance des travaux sur le SIE et amène à développer des contrôles supplémentaires sur la qualité de l'information. L'évolution du taux de valeur ajoutée et le partage entre les activités de production et les activités de négoce font l'objet d'un examen approfondi. L'amélioration de la statistique d'entreprise renforce l'utilisation du SIE non seulement pour le compte définitif mais aussi pour le compte semi-définitif. L'intégration est moins poussée, faute d'informations intégrées sur les branches d'entreprises. Mais le SIE fournit une « évaluation cible » pour le total de la valeur ajoutée des entreprises. Une plus grande attention est accordée aux révisions des données entre les différentes versions de compte.

L'outil informatique sera PELICAN. Si la fabrication des équilibres ressources-emplois pourra encore comporter l'utilisation d'outils bureautiques, les relations avec le Département des Comptes nationaux se feront « sous PELICAN ». En particulier, outre la visualisation des données de synthèse et des données publiées, PELICAN servira à accéder aux données exogènes des équilibres ressources-emplois et à la transmission des données de l'équilibre au Département des Comptes nationaux.

II - L'indice du coût de la construction et l'indice de référence des loyers

Comme chaque année, quatre indices courants trimestriels seront élaborés ; les indicateurs dérivés pour l'ICC (type d'habitat - région) seront calculés.

6 - Publications

Paru en 2007 La construction progresse encore en 2006 IP n° 1145 de juillet 2007 par G. VITTEK
Diagnostics général ou sectoriel sur le bâtiment (Insee-première).

L'indice du coût de la construction et l'indice de référence des loyers sont publiés dans la série des « Info-rapides » ; les indices dérivés sont publiés dans le BMS.

A paraître en 2008 : Diagnostics général ou sectoriel sur le bâtiment (Insee-première).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Indice du coût de la construction	Insee division CEI et SESP	Poursuite des travaux engagés, objectif 2007 pour la maison individuelle	Mise en place d'une réforme méthodologique	En cours, par étapes successives
Prise en compte du changement de nomenclature	SESP et division CEI de l'Insee	2007	Suivi des négociations internationales	Concertation en cours

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

-Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales

1. Exposé de synthèse

L'observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales a qualité de service statistique ministériel (SSM) il est rattaché à la direction du commerce de l'artisanat des services et des professions libérales (DCASPL) du MINEFE. C'est un bureau de la sous-direction A de cette direction. Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (entreprises indépendantes de moins de 20 salariés) et également les PME (entreprises indépendantes de moins de 250 salariés).

L'observatoire n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Pour ce qui concerne cette formation, il y a recouvrement du commerce et des services d'une part, et de l'artisanat de l'autre dans les domaines suivants (décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers) :

- pour le commerce, dans l'entretien et la réparation automobile, la réparation de motocycles, la réparation d'articles personnels et domestiques, le commerce de détail de viandes et produits à base de viande, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques et enfin les fleuristes
- pour les services aux entreprises, dans la réparation de machines de bureau et de matériel informatique, le contrôle technique automobile, les activités de nettoyage, les studios et autres activités photographiques, les laboratoires techniques de développement et de tirage, le conditionnement à façon et les activités de secrétariat et de traduction,
- pour les services aux particuliers, dans la blanchisserie de gros et de détail, la coiffure, les soins de beauté, les soins aux défunts et les autres services personnels.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques sur les inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene où une variable permet de distinguer les activités artisanales et de déterminer la classe de cette activité selon la nomenclature NAFA (nomenclature des activités française de l'artisanat)

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base des « liaisons financières » (LIFI). Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi ainsi que les EAE. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, deux types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,

- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale et les inscrits au titre d'une activité secondaire,

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'inter formation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'un avis. Elles sont appliquées par les statisticiens de la DCASPL.

En 1999, la DECAS, en collaboration avec l'ex-Délégation interministérielle aux professions libérales (DIPL) et l'Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL), avait redéfini un champ économique des entreprises libérales en terme d'activité et de seuil de taille d'effectifs salariés (pas de seuil pour les professions réglementées et moins de 20 salariés pour les autres activités). A partir de cette nouvelle définition, des « Chiffres clefs » ont été réalisés et on a ainsi pu chiffrer les principales grandeurs économiques des activités libérales. Actuellement, la DCASPL mène des réflexions sur une nouvelle définition des entreprises libérales notamment en prenant en compte le critère d'indépendance. En tout état de cause, le champ des entreprises libérales devra être adapté au changement de nomenclature prévu en 2008, c'est donc une opportunité pour mener des réflexions sur les définitions.

De même que pour l'artisanat, il y a recouvrement de certains services rendus aux entreprises et des activités libérales pour les activités réglementées (activités juridiques et comptables, d'architectes, de géomètres et de métreurs) et des activités de conseil non réglementées (ingénierie, conseil en informatique et réalisation de logiciels, études de marché et conseil pour les affaires et la gestion). Pour le commerce, sont concernés par ce recouvrement, les pharmacies et les intermédiaires du commerce.

On notera que les entreprises libérales existent également chez les auxiliaires d'assurances, l'enseignement marchand et les activités de santé.

De même que pour l'artisanat, les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Certaines données statistiques concernant les professions libérales sont issues des caisses d'assurance maladie des professions libérales, des syndicats professionnels ou des ordres dans le cas des professions réglementées.

Par ailleurs, l'observatoire rassemble tous les cinq ans des données auprès des préfetures sur l'équipement en eau, électricité et sanitaires des marchés dans chaque commune ; l'édition 2004 de « Halles et marchés » est en cours d'achèvement.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée..

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

RAS

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat, les activités libérales), travaux d'études sur les défaillances, les reprises...

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Néant

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

- Tabulation du répertoire Sirene, adaptation à SIRENE 3
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances des entreprises, notamment artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Créations des entreprises, notamment artisanales et libérales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas l'observatoire qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

L'observatoire mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects “régionaux et locaux”

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés

Par ailleurs la DCASPL avait piloté en 2004 un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

5.2. Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3. Aspects “européens”

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

6. Liste des principales publications récurrentes en 2008

- Guide de la grande et moyenne distribution en France - Edition 2008-2009
- Chiffres clefs du commerce (actualisation annuelle sur papier et sur le site <http://www.pme.gouv.fr/>).
- Chiffres clefs des services (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des PME/TPE (annuel sur papier et sur le site).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

L'objectif général du programme à moyen terme 2004-2008 était de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

De ce point, une meilleure approche des critères permettant de caractériser l'indépendance des entreprises a été adoptée. Il en résulte une analyse économique des secteurs largement améliorée.

Les partenariats avec d'autres organismes (Oséo, ACFCI, CCIP, CDC, Banque de France, APCE, ISM, ENS Cachan, OCDE notamment) ont permis de grossir de manière conséquente le nombre des études.

Ces études sont, soit réalisées en interne à la DCASPL, soit demandées à des services spécialisés du ministère (CGEFI notamment) ou à des prestataires extérieurs (prestataires de services spécialisés ou organisations professionnelles sur la base d'une convention). Dans ce cadre, vingt études ont été réalisées depuis 2005, autant sont en cours. Une petite dizaine sont à lancer sur 2007 et autant en 2008. Les thématiques des études couvrent l'ensemble du champ de compétence de la DCASPL (équipement commercial, formation, simplifications, questions économiques et sociales, juridiques et immobilières, réseaux d'accompagnement, focus fréquent sur les comparaisons internationales).

Un grand nombre des études réalisées sont ensuite publiées sur le site Internet du ministère (« www.pme.gouv.fr ») de façon à valoriser les informations sur les PME. Certaines d'entre elles peuvent faire également l'objet d'un 4 pages électronique, dénommé « PME/TPE en bref » en ligne sur le site ministériel

Par ailleurs, la DCASPL travaille en réseau avec les autres acteurs nationaux qui réalisent aussi des études sur les PME . A cet effet, elle effectue aussi un travail de veille pour le compte du ministère.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elargissement de l'EPEI aux TPE du commerce et des services	Département SSE de l'Insee - DCASPL		Extension au champ dit « ICS », donc y compris transports et BTP.	Supprimée

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES

Plusieurs directions du ministère se partagent les travaux de production statistique, en particulier le Secrétariat général (SG) et la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC). L'essentiel des travaux dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement et du logement est toutefois réalisé par le Service économie, statistiques et prospective (SESP) du SG, et plus particulièrement la sous-direction de l'observation statistique de la construction.

Secrétariat général - Direction des affaires économiques et internationales
Service économie, statistiques et prospective (SESP)
Sous-direction de l'observation statistique de la construction

1. Exposé de synthèse

L'année 2008 sera marquée par la mise en production de la nouvelle application SITADEL. Celle-ci, outre l'amélioration des outils, prendra intégralement en compte les conséquences de la réforme du droit des sols (décret d'application de l'ordonnance du 8 décembre 2005 publié le 5 janvier 2007, arrêté du 6 juin 2007 en ce qui concerne les nouveaux formulaires).

S'agissant de l'observation du parc locatif social, l'objectif du SESP est de commencer en 2008 la rénovation de son enquête annuelle de description du parc (EPLS), tout en clarifiant son statut. Une meilleure efficacité sera recherchée, ainsi qu'un allègement de la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires.

La rénovation du mode de calcul de l'indice du coût de la construction (ICC), entreprise avec l'Insee, pourrait aboutir en 2008. Les réflexions visant à la mise au point d'un indice des prix des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments non résidentiels, amorcés en 2007, se poursuivront en 2008 et 2009.

Les efforts en vue de réduire les délais de production du compte satellite du logement seront poursuivis.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le suivi du parc locatif social

Le projet est de rénover l'enquête annuelle sur le parc locatif social. La consolidation du positionnement de l'enquête PLS dans l'ensemble des dispositifs de recueil d'informations sur le logement social est indispensable. La clarification de son statut également. La rénovation devrait permettre des simplifications et de progresser vers la cohérence entre les différentes sources d'informations sur le logement social. Des représentants des utilisateurs et des organismes bailleurs de logements sociaux et des prestataires informatiques des bailleurs sont associés au projet. Ce projet de rénovation a obtenu un avis d'opportunité favorable, lors de la réunion de mai 2006 de la formation « urbanisme – équipement – logement ». Parmi les pistes suivies : unité statistique au logement, s'appuyer sur les systèmes d'information des bailleurs via notamment des contacts avec leurs prestataires informatiques, poser la question d'un répertoire du logement social, etc

Enquête thématique sur l'entretien-amélioration dans le bâtiment

La prochaine enquête thématique sur l'entretien et l'amélioration dans le bâtiment sera réalisée en octobre-novembre 2008 sur l'exercice 2007. Ses résultats, disponibles au 2e trimestre 2009, permettront d'actualiser les pondérations de l'IPEA lors de son rebasement au 1er trimestre 2010.

L'enquête comportera éventuellement des questions plus détaillées sur l'entretien pour le marché des bâtiments non résidentiels, afin de permettre la mise en place d'un indice spécifique aux bâtiments non résidentiels. Enfin, dans le cadre des renégociations de la TVA à 5,5 % en 2010, cette enquête apportera des informations à jour sur le secteur.

La précédente enquête portant sur 2003 en ayant été dispensée, il est demandé un avis d'opportunité pour cette enquête.

Resane

Le service poursuivra sa participation active au projet RESANE de réforme des statistiques annuelles d'entreprises. Il continuera son investissement méthodologique sur une approche des groupes d'entreprises. Dans la mesure des possibilités du SESP, une expérience de profilage sera conduite pour un des majors du secteur et/ou pour un groupe plus modeste mais fortement intégré.

Indice des prix de l'entretien-amélioration pour les bâtiments non résidentiels

L'étude de faisabilité engagée en 2007 se poursuivra en 2008. Selon toute vraisemblance, une enquête complémentaire sera nécessaire en vue d'évaluer les différentes méthodologies d'interrogation et de calcul envisageables.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

Un nouveau suivi statistique de la construction de logements et de locaux

L'ordonnance de simplification du code de l'urbanisme a été rendue publique le 8 décembre 2005. Elle pose les grands principes de la réforme et renvoie à un décret en Conseil d'État ses modalités précises.

L'ordonnance stipule en effet :

« Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application du présent titre. Il précise en outre les conditions dans lesquelles des informations statistiques sont demandées aux pétitionnaires, ainsi que les modalités de leur transmission par l'autorité compétente. ».

Le décret a été publié le 5 janvier 2007 (Art. R431-34 du code de l'urbanisme).

Il comporte des dispositions relatives au suivi statistique de la construction neuve.

Aux informations strictement nécessaires à l'instruction des différentes demandes de permis de construire, les formulaires comportent également des informations complémentaires, en vue de la collecte statistique. La liste globale de ces informations complémentaires est définie dans le décret.

L'arrêté du 6 juin 2007 fixe le contenu des formulaires de demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir, ainsi que le formulaire de déclaration préalable. Un nouvel arrêté détaillera par la suite la norme de transmission des informations, de l'autorité compétente aux services statistiques.

Après la réforme dont la mise en œuvre doit être effective au 1^{er} octobre 2007, il n'y aura plus que 3 types d'autorisation :

le permis de construire,

le permis d'aménager,

le permis de démolir, qui ne sera nécessaire que si le conseil municipal en décide.

Les projets de peu d'ampleur relèveront d'une simple déclaration préalable ou ne seront l'objet d'aucune formalité pour les plus simples. Le certificat de conformité est supprimé, la déclaration d'achèvement de travaux, dénommée dorénavant Déclaration d'Achèvement Attestant de la Conformité des Travaux (DAACT) prend ainsi une importance accrue.

Dès la mise en place de la réforme du droit des sols, des évolutions de l'application existante vont permettre, sans modifier les concepts des séries statistiques existantes, d'intégrer les nouveaux formulaires.

Une nouvelle application rénovée sera mise en place à l'automne 2008.

Elle permettra de prendre en compte tous les concepts des nouveaux documents d'urbanisme. Elle apportera aussi des améliorations importantes en terme de qualité et d'homogénéisation des traitements notamment par le passage d'une application régionalisée à une application centralisée.

De nouvelles série statistiques, dans la continuité des précédentes, seront établies afin tirer le meilleur parti des nouveaux formulaires.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

L'enquête ECLN a été rénovée, par enrichissement de son questionnaire de questions nouvelles (données qualitatives sur le projet et investissement locatif parmi la motivation des acquéreurs). La mise en place d'une nouvelle architecture informatique nationale et de nouvelles modalités de diffusion des résultats est en cours. Cette rénovation s'achèvera au cours du premier semestre 2008.

Enquête sur le prix des terrains à bâtir

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir a été lancée en 2006. En 2007, les premiers résultats annuels donnent lieu à publication prévue en automne. Il est convenu de réaliser un bilan après 2 années de production et de conduire une expertise en comparant les données de l'enquête avec celles des bases de données notariales. Ce bilan permettra de reconsidérer l'opération à un moment où l'accès à la base nationale de données patrimoniales de la DGI (base exhaustive) devrait permettre d'envisager une exploitation des informations contenues dans l'acte notarié. En 2008 l'enquête sera donc reconduite.

Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Des données plus précises et plus fraîches étant maintenant disponibles à la DGCP, cette enquête est abandonnée à partir de 2008.

Enquête sur le parc locatif social

En attendant la mise en place de l'enquête rénovée (cf. point 2.1), l'application actuelle sera maintenue sans évolution notable hormis les éventuelles adaptations rendues nécessaires par les évolutions réglementaires.

Enquête annuelle d'entreprise

L'enquête annuelle d'entreprise sur l'exercice 2006 a été réalisée dans une nomenclature intermédiaire, ce qui permettra de coder l'activité principale des entreprises selon la nomenclature actuelle et la future nomenclature d'activité (NAF.rev2). En 2008, sur l'exercice 2007, l'EAE sera exclusivement réalisée dans la future nomenclature d'activité (NAF.rev2). La partie du questionnaire consacrée à la ventilation du chiffre d'affaires par activité sera donc à nouveau adaptée.

L'indice du coût de la construction (ICC) et l'enquête PRLN

Les travaux (menés principalement par l'Insee, avec l'aide du SESP) de rénovation méthodologique sont achevés sur le champ de la maison individuelle « pure » et se poursuivent sur celui du collectif et de l'individuel groupé. Le questionnaire de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) devra être aménagé avec l'introduction de nouvelles questions déterminantes de l'évolution

des prix. Si le bilan de cette expérimentation est positif, on pourrait basculer vers la nouvelle méthode pour l'ensemble du champ, en 2009.

Le SESP poursuivra ses travaux de fiabilisation de l'enquête sur les prix de revient des logements neufs (PRLN) sur laquelle repose l'ICC : nouvelle chaîne de saisie-contrôle-apurement, soutien technique et méthodologique renforcés à la gestion de la collecte, contrôles renforcés.

L'indice des prix de l'entretien-amélioration de logements (IPEA)

L'expérimentation de la collecte simplifiée pour les petites entreprises sans salarié se poursuit, moyennant quelques ajustements, et s'étend aux deux tiers de l'échantillon. Le test sera mené jusqu'à son terme pour un allègement complet en 2008.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Le suivi des mutations de logements anciens

Le ministère de l'équipement a acquis, sur financement de la DGUHC, les informations sur les actes notariés contenues dans la base de données des notaires de province pour les années 2000, 2002 et 2004. Les données sur l'année 2006 sont en cours d'acquisition. Tout cela permet d'actualiser les résultats de l'ancienne enquête EXISTAN interrompue en tant qu'opération nationale, après la publication des résultats de l'année 2000. Le fichier 2006 des notaires d'Île-de-France a été acquis par le ministère (DGUHC) en 2007. Il vient compléter le fichier province (base Perval) jusqu'alors seul exploité. L'achat résidentiel des étrangers et la dispersion des prix, abordant notamment le rôle de différentes variables acheteurs-vendeurs dans l'établissement du prix de transaction sont des thèmes d'études réalisés à partir de cette double source. La mobilité résidentielle des seniors est inscrite au programme de travail.

En raison du coût élevé d'acquisition de ces données, la concertation doit reprendre avec la sous-direction des affaires foncières de la direction générale des impôts et l'équipe en charge du projet de base nationale de données patrimoniales (BNDP) au sein du service à compétence nationale COPERNIC. L'objectif est de construire un suivi statistique du marché du logement, et plus généralement de l'ensemble des mutations de biens immobiliers, par exploitation statistique de cette base de données lorsqu'elle sera organisée en info-centre (en 2008 - 2009) afin d'obtenir des résultats en termes de nombre de transactions, principales caractéristiques et prix moyens sur des zonages prédéfinis.

FILOCOM

Dans le cadre d'un protocole avec la direction des impôts, le service économie, statistiques et prospective dispose tous les deux ans (années impaires) de données fiscales et foncières issues du mariage des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des propriétaires et des propriétés bâties.

Ce fichier fournit une information de première importance sur le couple logement-occupant. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin, la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat.

Le fichier 2007 sera disponible mi-2008.

Le champ longitudinal s'est circonscrit jusqu'ici au logement (présence d'un identifiant logement). Il a permis notamment la réalisation en 2006 d'une étude réalisée pour la cour des comptes sur le parc locatif social sur la période 1999-2005, et en 2007 d'une étude pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion social sur les ménages à bas revenus.

La dimension longitudinale pourrait être renforcée par l'ajout d'un identifiant individu (en cours d'introduction) qui permettrait de suivre la trajectoire résidentielle des personnes. Dans cette opération, les fichiers devraient être rétroplés jusqu'en 2003.

EDF

En 2008, l'exploitation du fichier des abonnements à EDF à des fins de mesure de la vacance de logements sera abandonnée. La mise en concurrence depuis juillet 2007 de la distribution de l'électricité en France a eu comme conséquence une réorganisation des services fournisseur-distributeur au sein d'EDF et une atomaticité des distributeurs et donc des fichiers statistiques. L'offre de fichiers d'EDF, singulièrement réduite, n'autorise plus d'exploitation utile.

3.3. Autres travaux

Le compte satellite du logement

Les séries de comptes du logement couvrent les années 1984 à 2005. Les évolutions des loyers sont reprises dans le cadre central des comptes nationaux et sont transmises à Eurostat pour le calcul des parités de pouvoir d'achat.

Les méthodes de chiffrage de l'investissement et des locaux d'hébergement seront expertisées. La coordination du chiffrage du compte avec les évaluations de la comptabilité nationale sera confortée.

Les efforts pour améliorer les délais de production ont été entrepris en 2006 : première évaluation des loyers et estimation partielle des dépenses d'énergie de l'année n disponibles au printemps n+1, dépenses courantes et une partie des aides au logement à l'automne n+1, le compte complet étant présenté à la commission au printemps n+2. Ils ont été poursuivis en 2007 : la mise en place de la nouvelle méthode de chiffrage de l'investissement permet dorénavant de présenter des chiffres dès le printemps n+1 pour une partie de l'investissement de l'année n.

Les études ou éclairages sur les thèmes connexes au logement, s'appuyant sur les productions statistiques du ministère de l'équipement et sur l'enquête logement de l'Insee réalisée en 2006, seront renforcées.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Enquête sur le parc locatif social (EPLS)

La refonte de l'enquête (cf. supra.) vise notamment à réduire la charge de réponse pour les bailleurs. Cet objectif sera atteint en retenant un questionnement cohérent avec les systèmes d'information des bailleurs.

IPEA

L'expérimentation de la collecte simplifiée pour les petites entreprises sans salarié donne des premiers résultats satisfaisants et sera menée jusqu'à son terme pour un allègement complet en 2008.

PRLN

Le questionnaire sera allégé en contrepartie de l'introduction de questions nouvelles améliorant la précision du calcul de « l'ICC hédonique ».

RESANE

Le projet Résane va permettre de supprimer de l'interrogation EAE le cadre comptable (le cadre détaillé est encore administré aux entreprises de plus de 100 salariés). La pré-impression des activités secondaires pourrait également faciliter le travail de réponse. Dans ce cadre, la future enquête sectorielle associée (ESA) s'appuiera en outre intégralement sur le cadre chantier de l'EAE construction qui a été rénové en 2005.

5. Aspects particuliers du programme 2008

Aspects régionaux et locaux

La plupart des applications comportent une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, Colloc, et pour l'enquête sur le prix des terrains à bâtir. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Les données de Filocom apportent également des informations localisables. Seules les enquêtes PRLN et IPEA font exception.

Aspects environnement

Dans le cadre de la refonte de l'enquête PLS, la possibilité de récupérer de l'information sur le mode de chauffage des logements et sur la consommation d'énergie de chauffage (lorsqu'il s'agit d'un chauffage central collectif) sera étudiée.

Aspects « européens »

L'enquête TIC, d'initiative européenne, aura lieu en 2008, conformément au programme présenté au Cnis en mai 2006.

La sous-direction nouera de nouveaux contacts et entretiendra les contacts déjà noués avec des collègues statisticiens et économistes des autres pays-membres impliqués dans les questions de logement et de construction.

6. Diffusion des travaux

Internet devra être de plus en plus le vecteur privilégié de diffusion des résultats. D'ores et déjà le site Internet du SESP contient l'ensemble des publications ainsi que des résultats agrégés, en format tableur. Les internautes auront bientôt la faculté d'obtenir instantanément des tableaux sur mesure (générés dynamiquement), dans le respect des règles du secret statistique. Cette fonctionnalité nouvelle du site sera expérimentée en juin 2007 sur les données des enquêtes annuelles d'entreprise, puis étendue progressivement aux autres sources gérées par le SESP. Parallèlement, on étudiera la possibilité de mettre en ligne des bases de données individuelles anonymisées.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le projet de rénovation de l'enquête sur le parc locatif social a fait en 2006 l'objet d'un avis d'opportunité favorable par la formation « urbanisme - équipement – logement » du CNIS. Un comité de pilotage a été constitué. Le projet sera défini en 2007 et les développements seront réalisés en 2007-2008. L'aboutissement est prévu pour 2009.

Par ailleurs les démarches vis à vis de la direction générale des impôts, afin de construire un suivi statistique des mutations de biens immobiliers à partir des actes notariés ont été officialisées en 2004, pour s'inscrire dans le calendrier de mise en place de la base nationale de données patrimoniales. Malheureusement le projet n'avance pas pour l'instant, la base nationale de données patrimoniales (BNDP) n'étant pas organisée en info-centre. L'objectif de mise en place est reporté à 2008. L'accès aux bases de données notariales (point 2.2) est une alternative de court terme mais coûteuse.

Opération non explicitement prévue au moyen terme 2004-2008, l'enquête nationale sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) a été mise en place début 2006 pour satisfaire une demande très forte sur le prix du foncier.

L'enquête sur l'entretien-amélioration dans le bâtiment, nécessaire pour rebaser l'indice, sera réalisée en 2008.

Conformément au programme à moyen terme 2004-2008, l'étude de la faisabilité de l'extension de l'IPEA au marché du bâtiment non résidentiel a été lancée ; les travaux sont coordonnés par un comité de pilotage associant utilisateurs, techniciens (CSTB) et fédérations professionnelles (deux

réunions se sont déjà tenues, dont la première a confirmé les besoins d'un tel indice). Les fédérations apportent une participation active.

ANNEXE : Publications diffusées en 2006 et 2007

- *Enquête ECLN*

« Résultats de la commercialisation des logements neufs » (trimestriel) - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), publiés deux mois après la fin du trimestre concerné.

- *COLLOC*

Résultats de l'enquête sur les investissements des collectivités locales (COLLOC)
« Moindre croissance de la commande publique locale dans le BTP en 2006 », SESP Infos rapides n°338, juillet 2006.

- *Enquête EPTB*

A paraître : SESP Infos rapides, automne 2007.

- *SITADEL*

Résultats de la construction neuve, Infos-Rapides, mensuel.

- *Enquête PLS*

Le parc locatif social au 1er janvier 2005 –Infos Rapides n° 334 Juin 2006.
Le parc locatif social au 1er janvier 2006 –Infos Rapides, avril 2007.
La vacance et la mobilité dans le parc social - Sesp en bref n° 11 Août 2006

- *PTZ*

Le prêt à taux zéro, Notes de synthèses, à paraître.

- *Enquête annuelle d'entreprise*

Dépliant « Les entreprises de construction en 2004 », troisième trimestre 2006.
« EAE – Construction 2004, Résultats définitifs » - SESP Infos rapides, mars 2006
Les entreprises de la construction en 2005, SESP Infos Rapides, mai 2007.

- *Enquêtes thématiques associées aux EAE*

« **L'informatisation dans la construction : de fortes disparités** » - [SESP en bref n° 12 Octobre 2006](#)

- *Prix des travaux d'entretien - amélioration*

« L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - SESP Infos rapides, publiés à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence et mis à disposition sur le site Internet.
« Le rebasement de l'IPEA en [base 100 au premier trimestre 2005](#) : note de méthode » - Annexe au SESP Infos rapides construction n° 346 de septembre 2006

- *Compte satellite du logement*

« Comptes du logement – édition 2006 (compte 2004) », les rapports du SESP collection chiffres et analyses, DAEI, juillet 2006
« Comptes du logement – édition 2007 (compte 2005) », les rapports du SESP collection chiffres et analyses, DAEI, juillet 2007
Dépliants « le compte du logement en 2004 » et « le compte du logement 2005 »
« Des budgets sensibles aux prix des énergies importées », SESP en BREF n°4, janvier 2006
« Hausse des dépenses de logement », SESP en BREF n°8, juillet 2006
« Hausse générale de la construction neuve de logements, détente du marché dans les villes moyennes », SESP en BREF n°9, août 2006

« les dépenses de logement en 2005 et 2006 : des rythmes de croissance jamais atteints », SESP en BREF n°19, juillet 2007
« les achats de logements en France par les étrangers », SESP en BREF, n°20, juillet 2007
« le nouveau prêt à 0 % gagne un nouveau public et le centre-ville », SESP en BREF à paraître septembre 2007
« l'occupation du parc social », SESP en BREF à paraître, octobre 2007
« Mesurer la vacance pour évaluer les tensions sur le marché du logement », Note de synthèse n°162 avril-mai-juin 2006
« décomposition du prix des logements », Note de synthèse à paraître, fin 2007

2. Travaux nouveaux pour 2008

néant

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des propriétaires et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.

b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.

c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais ; à partir de 2006, et conformément aux dispositions de loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés sont recensés à ce titre les logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation des concernant

d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

Sont également pris en compte au sens du troisième alinéa ceux financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'Armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation les concernant.

A compter du 1^{er} janvier 2007, seront également décomptés, pendant une période de cinq ans à l'expiration de la convention visée à l'article L.351.2 du CCH, les logements dont la convention est venue à échéance.

La DGUIHC, maître d'ouvrage de l'inventaire SRU et la DAEI, maître d'ouvrage d' EPLS ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément.

- **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujétis et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifient et les communiquent à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement.

Quatre rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997, 1999, 2002 et 2004.

La remontée nationale des données relatives à l'application du supplément de loyer de solidarité a été exceptionnellement reportée à l'année 2007 afin de prendre en compte les modifications législatives et réglementaires relatives aux modalités d'application du SLS devraient intervenir en 2006 dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement. D'autant que, les résultats du dernier rapport national de 2005, issus de l'enquête 2004, montrent que les dispositions actuelles d'application du SLS ont peu évolué entre 2002 et 2004.

Toutefois, l'enquête annuelle départementale nécessaire à l'établissement du rapport annuel sur l'application du SLS a été maintenue.

Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution

La prochaine enquête sera réalisée en 2009.

• Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat de l'observatoire des territoires

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ont décidé en 2001 de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée (DGCL, DGUHC, DIACT, DIV), est consultable par internet sur le site territoires.gouv.fr de l'observatoire des territoires coordonné par la DIACT et est dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

• Prêt à 0 %

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MILOS, qui l'utilise en complément de ses propres outils d'analyse financière et d'archivage des dossiers.

Afin de s'adapter aux évolutions techniques en cours et futures du ministère, la forme initiale de BOLERO a été remplacée en 2006 par l'application BOLERO WEB. Ce changement technique et technologique n'a affecté ni le type d'informations et de données contenues dans la base ni leur utilisation décrite précédemment. Il en a en revanche amélioré l'accessibilité et devrait faciliter l'interfaçage ultérieur avec d'autres systèmes d'information.